

Chapitre 7

Éducation et arts

Le coût de l'enseignement au Canada pour 1972 a été estimé à \$8,784.7 millions, ce qui représente presque 9% du produit national brut, comparativement à 4.3% seulement en 1960. Les effectifs des écoles et des universités se sont accrus de 50% et le personnel enseignant de 70% au cours des années 60, et en 1971 environ 30% des Canadiens étaient soit étudiants, soit enseignants.

Afin de donner à tous une chance égale de s'instruire et d'assurer la diversification des programmes, les responsables de l'enseignement s'efforcent d'offrir un vaste choix de cours à tous les niveaux. Les beaux-arts, la musique, l'art dramatique, l'urbanisme et la géographie sociale figurent parmi les matières enseignées aujourd'hui au niveau secondaire. Les collèges communautaires et les établissements de formation professionnelle proposent une gamme toujours plus étendue de cours technologiques et paraprofessionnels avancés. Les universités offrent divers programmes interdisciplinaires de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle, et certaines ont mis au point des programmes d'études canadiennes.

Au niveau postsecondaire non universitaire, de nouvelles structures évoluent: des établissements d'un genre tout à fait nouveau, les «collèges communautaires», ont fait leur apparition dans tout le Canada au cours des années 60. Le Québec en compte à l'heure actuelle environ 35; bon nombre de ces collèges d'enseignement général et professionnel, communément appelés CEGEP, étaient autrefois dirigés par des communautés religieuses. Il existe également une vingtaine de collèges classiques privés dans la province, dont certains seront probablement intégrés au groupe des CEGEP au cours des prochaines années. En Ontario, les collèges d'arts appliqués et d'enseignement technique (CAAT), qui ont absorbé les anciens instituts de technologie et les centres provinciaux de formation professionnelle, ont été établis dans 20 régions en 1967. Cette augmentation rapide du nombre des établissements postsecondaires de formation technologique et professionnelle est un phénomène national qui fournit au marché du travail les techniciens qualifiés dont il a de plus en plus besoin.

Un autre changement important est que le choix des programmes se fait de plus en plus indépendamment du sexe. En effet, les femmes, qui en 1971-72 constituaient environ 36% de la population étudiante à temps plein dans les universités et les collèges communautaires, se dirigent, ou sont dirigées de plus en plus vers certains cours postsecondaires dont, auparavant, la presque totalité des effectifs étaient des hommes.

Un service qui s'est développé de façon remarquable est celui des bibliothèques scolaires, où l'on trouve des ouvrages courants de référence sur tous les sujets figurant au programme scolaire et, de plus en plus souvent, du matériel audio-visuel: projecteurs, films animés, films fixes, cartes géographiques, bandes sonores et disques.

On s'efforce en outre d'aplanir les obstacles financiers à la poursuite des études. Les enquêtes effectuées par des démographes et sociologues ont confirmé que des problèmes d'ordre financier empêchaient bon nombre de Canadiens de recevoir un enseignement supérieur. On essaie donc par divers moyens d'alléger le fardeau financier des particuliers et de répartir plus équitablement les charges fiscales, qui augmentent rapidement. Le gouvernement fédéral assume un rôle de plus en plus important dans le domaine de l'enseignement; il faut noter en particulier le programme de recyclage du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui porte sur la formation technique et professionnelle des adultes, ainsi que l'enseignement universitaire et postsecondaire, ce qui intéresse au plus haut point l'ensemble de la nation.

7.1 Administration et organisation de l'enseignement

7.1.1 Responsabilité de l'enseignement

7.1.1.1 Responsabilité fédérale

Au Canada, l'organisation et l'administration de l'enseignement public relèvent des autorités provinciales et territoriales. Le gouvernement fédéral ne s'occupe directement que des écoles pour jeunes Indiens, administrées par la Direction des services d'éducation du